

Carrefour giratoire à l'intersection des chemins Cambrian et Borrisokane (CP000915)

Foire aux questions

Thème	Questions	Réponses
1 Répercussions / Perturbations	Quelles sont les perturbations/répercussions prévues pendant les travaux?	<p>Bien que la Ville et l'entrepreneur prennent toutes les dispositions possibles pour limiter les répercussions sur les résidents et les entreprises, certaines périodes de travaux auront des conséquences directes ou indirectes sur la vie quotidienne des résidents. La Ville d'Ottawa est déterminée à respecter les besoins des résidents et à maintenir l'accès à leurs résidences tout en assurant une exécution sécuritaire et efficace du projet. Les répercussions prévues comprennent ce qui suit.</p> <ul style="list-style-type: none"> Pendant la durée des travaux, la circulation sera temporairement perturbée, mais la circulation locale sera maintenue. Dans certains cas, la voie publique pourra être limitée à la circulation locale uniquement ou transformée temporairement en voie à sens unique. Il faut s'attendre à des niveaux élevés de bruit et de vibrations pendant les heures de travail. Le <i>Règlement sur le bruit</i> de la Ville d'Ottawa (n° 2017-255) autorise les activités de construction en semaine entre 7 h et 22 h. Le samedi, les travaux sont également autorisés entre 7 h et 22 h, tandis que le dimanche, les jours fériés et les jours de fête, ils le sont entre 9 h et 22 h. Si des travaux de nuit ou de fin de semaine sont requis dans le cadre du présent projet, la Ville vous en informera à l'avance. Une dérogation au <i>Règlement sur le bruit</i> devra être obtenue pour les travaux de nuit, et celle-ci sera indiquée dans le même avis. Les travaux peuvent générer de la poussière, mais celle-ci sera atténuée par le balayage des rues, l'application de produits abat-poussière, etc.
2 Répercussions / Atténuation des répercussions sur l'environnement	Que fait-on pour atténuer les répercussions que ce projet a sur l'environnement?	<p>Un examen et des consultations concernant l'environnement ont été effectués dans le cadre de ce projet. Les travaux respecteront l'ensemble des règlements, des lignes directrices et des pratiques exemplaires en matière d'environnement et seront réalisés en coordination avec les organismes de réglementation, notamment l'Office de protection de la nature de la vallée de la rivière Rideau, le ministère des Pêches et des Océans du Canada et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario. Au cours des études préliminaires, des espèces potentiellement en péril ont été identifiées; des mesures d'atténuation seront intégrées aux dispositions du contrat.</p>
3 Répercussions / Carrefour giratoire	Quelle incidence le carrefour giratoire proposé a-t-il sur les piétons et les cyclistes compte tenu de la possibilité d'une circulation intense aux périodes de pointe?	<p>Des passages pour piétons dotés de feux clignotants seront installés à chacun des trois embranchements du carrefour giratoire. Les piétons et les cyclistes (à pied à côté de leur vélo) auront ainsi la priorité. Les ralentissements pour les usagers des transports actifs seront ainsi limités, quel que soit le volume de circulation.</p>

	Thème	Questions	Réponses
4	Répercussions / Circulation	Le projet aura-t-il des répercussions sur la circulation le long de la promenade Flagstaff?	<p>Les chemins Borrisokane et Cambrian devront être fermés pendant de courtes périodes pendant les travaux. Pendant ces périodes, des détours seront mis en place pour contourner le chantier, notamment par la promenade Flagstaff et la rue Apolune.</p>
5	Abattage d'arbres	Faudra-t-il abattre des arbres?	<p>Pour permettre l'aménagement du carrefour giratoire et du sentier polyvalent qui y est associé, il faudra abattre certains arbres autour de l'intersection.</p> <p>L'architecte paysagiste de l'équipe responsable des études techniques, en collaboration avec les Services forestiers de la Ville, a procédé à l'examen des arbres à abattre afin de déterminer si le recours à d'autres méthodes de construction pouvait permettre de sauver ces arbres. Lorsque c'était possible, tout a été mis en œuvre pour sauver les arbres. Malheureusement, l'abattage de certains arbres est inévitable.</p> <p>Les nouvelles plantations d'arbres qui auront lieu dans l'emprise ont été établies en consultation avec les Services forestiers de la Ville. Les recommandations relatives aux espèces d'arbres et d'arbustes proposées sont fondées sur de nombreux facteurs comme la tolérance aux sels, la taille du couvert, la croissance des racines, la tolérance aux maladies et l'emplacement par rapport aux bâtiments adjacents, aux infrastructures de service public. L'objectif était de sélectionner les espèces indigènes qui ont les meilleures chances de se développer dans ce couloir.</p> <p>L'abattage des arbres aura lieu en dehors de la période de nidification définie par les autorités provinciales. Si des travaux d'abattage sont effectués pendant la période de nidification, une inspection des nids sera réalisée par une personne qualifiée.</p> <p>On prévoit d'abattre 53 arbres et d'en planter 51 nouveaux autour de l'intersection, en plus d'effectuer de nombreuses plantations d'arbustes vivaces.</p>
6	Éclairage de rue	Prévoit-on installer des lampadaires à cette intersection?	Oui, des mises à niveau de l'éclairage de rue seront effectuées aux abords et à l'intérieur de l'intersection.

	Thème	Questions	Réponses
7	Transports / Transports actifs	Le sentier polyvalent sera-t-il prolongé au-delà de l'intersection et relié aux lotissements adjacents au sud ou à l'est ou, encore, à la promenade Strandherd au nord?	Conformément au Plan directeur des transports de la Ville, le couloir du chemin Borrisokane doit être urbanisé grâce à la mise en place de nouvelles infrastructures de transport actif des deux côtés de la chaussée. Ces nouvelles infrastructures seront reliées aux trottoirs et aux pistes cyclables de l'intersection entre la promenade Strandherd et le chemin Borrisokane qui a été réaménagée dernièrement.
8	Transports / Sécurité routière	Quelles mesures seront mises en œuvre pour faire en sorte que les automobilistes ralentissent suffisamment au carrefour giratoire?	Plusieurs mesures de modération de la circulation inhérentes aux carrefours giratoires ont été intégrées aux plans, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • abaissement de la limite de vitesse à 60 km/h avant le carrefour giratoire; • urbanisation de la chaussée à l'approche du carrefour giratoire; • approches affichant une courbure afin de ralentir les véhicules entrant dans le carrefour giratoire.
9	Transports / Sécurité routière	La limite de vitesse le long du chemin Borrisokane sera-t-elle abaissée à 60 km/h?	La limite de vitesse le long du chemin Borrisokane sera abaissée à 60 km/h avant l'intersection le long des approches nord et sud.
10	Transports / Géométrie du carrefour giratoire	Le carrefour giratoire sera-t-il mieux adapté aux véhicules de plus grande taille que celui situé à l'intersection du chemin Half Moon Bay et du chemin Greenbank?	Le carrefour giratoire proposé est beaucoup plus grand que celui situé à l'intersection des chemins Half Moon Bay et Greenbank. Il a été conçu pour accommoder les gros camions-remorques et les équipements agricoles qui empruntent cette intersection.
11	Transports / Géométrie du carrefour giratoire	Quelles sont les mesures d'atténuation prévues si un véhicule tombe en panne à l'approche du carrefour giratoire?	La Ville d'Ottawa compte plusieurs petits carrefours giratoires sur l'ensemble de son territoire. La chaussée du carrefour giratoire a une largeur équivalente à celle d'une chaussée standard et comporte un accotement au cas où un véhicule tomberait en panne à l'intérieur du carrefour ou à son approche.
12	Transports / Géométrie du carrefour giratoire	Pourquoi le carrefour giratoire n'est-il pas doté de deux voies, compte tenu de tous les projets d'aménagement à venir dans le secteur?	La Ville a réalisé une analyse de la circulation dans laquelle elle a considéré la croissance prévue dans le secteur ainsi que d'autres projets de transport locaux qui permettront de réduire la circulation le long de ce couloir. D'après cette analyse, un carrefour giratoire à une seule voie semble approprié. Le Plan directeur des transports de la Ville ne prévoit pas de carrefour giratoire à deux voies, une telle infrastructure n'étant pas nécessaire pour répondre aux besoins de mobilité de la Ville à l'horizon 2046.

	Thème	Questions	Réponses
13	Transports / Géométrie du carrefour giratoire	Pourquoi un carrefour giratoire a-t-il été proposé plutôt qu'une intersection dotée de feux de signalisation?	La Ville a réalisé une étude fonctionnelle et une analyse de la circulation qui ont permis d'évaluer la pertinence d'un carrefour giratoire et de feux de signalisation. Les auteurs ont pris en considération de nombreux critères, notamment la sécurité, la fluidité de la circulation, les temps d'attente, les répercussions sur l'environnement et les coûts et ont conclu qu'un carrefour giratoire constituait la solution à privilégier.
14	Transports / Planification	Existe-t-il des projets visant à faire passer le chemin Borrisokane ou le chemin Cambrian de deux à quatre voies?	Le Plan directeur des transports de la Ville, qui répond aux besoins de mobilité de la ville jusqu'à l'horizon 2046, ne prévoit pas d'élargissement du chemin Borrisokane ou du chemin Cambrian. Il est à noter qu'un élargissement localisé du chemin Cambrian est prévu au nouveau croisement avec le chemin Greenbank, dont le tracé a été modifié. Pour en savoir plus, consulter la page Web du projet CP000521 « Nouveau tracé du chemin Greenbank et prolongement du Transitway Sud-Ouest » (ottawa.ca/nouveautraceGreenbank).
15	Transports / Planification	Est-il possible de relier l'autoroute 416 au chemin Cambrian?	<p>Aucune bretelle d'accès à l'autoroute 416 n'est prévue à la hauteur du chemin Cambrian. Le ministère des Transports de l'Ontario (MTO) a annoncé son intention de construire un échangeur à la hauteur du chemin Barnsdale et a fourni les informations suivantes.</p> <p>Le MTO travaille actuellement à la conception du nouvel échangeur sur l'autoroute 416 à la hauteur du chemin Barnsdale. La construction de l'échangeur se fera en deux phases : 1) configuration provisoire; 2) configuration définitive.</p> <ul style="list-style-type: none"> La configuration définitive du nouvel échangeur de l'autoroute 416 à la hauteur du chemin Barnsdale nécessite la démolition de l'intersection actuelle entre le chemin Borrisokane et le chemin Barnsdale et la construction d'une impasse à l'extrémité sud du chemin Borrisokane. Le prolongement vers l'ouest de la promenade Kilbirnie vers le chemin Borrisokane sera réalisé ultérieurement par la Ville afin de créer un itinéraire supplémentaire entre le chemin Borrisokane et le chemin Barnsdale. La configuration définitive du nouvel échangeur de l'autoroute 416 à la hauteur du chemin Barnsdale n'est pas encore justifiée compte tenu du volume de circulation actuel. Présentement, le MTO procède aux études techniques détaillées de la configuration provisoire de l'échangeur, dont la construction est prévue pour 2028. La configuration provisoire comprend uniquement la construction des bretelles d'accès et de sortie de l'autoroute 416 du côté sud du chemin Barnsdale et ne nécessite pas l'aménagement d'une impasse sur le chemin Borrisokane.